

**VILLE DE SAINT-GENIS-LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU MARDI 15 MARS 2016**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

EXCUSÉS

Pascale ROTIVEL, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE

POUVOIRS

Pascale ROTIVEL à Odette BONTOUX, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume COUALLIER

La séance est ouverte à 19 h 00

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au secrétariat général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions 2016-001 à 2016-012

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2016-001 à 2016-012).

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL PREND ACTE

3. ENVIRONNEMENT

Adhésion de la ville de Saint-Genis-Laval à l'association AMARIS (Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs)

La Ville de Saint-Genis est soumise aux risques industriels.

L'association AMARIS a pour but d'établir une solidarité intercommunale à un niveau national face aux risques majeurs et d'intervenir en vue de la défense des intérêts des communes concernées, de leur population et de leurs entreprises, notamment dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le montant de l'adhésion à cette association correspondra à 0,11 € par habitant de la collectivité.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la Ville à l'association AMARIS pour un montant de 2 340€.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Votes Contre

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

4. LOGEMENT

Demande de garantie d'emprunt à hauteur de 15% des fonds empruntés par SCIC HABITAT pour l'acquisition en VEFA de 35 logements rue Marc Riboud

Dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Darcieux-Collonges, le promoteur COGEDIM a été sollicité pour intégrer 30% de logements sociaux dans son programme de 119 logements.

Ces 35 logements ont fait l'objet d'une acquisition en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement) par SCIC HABITAT RHONE ALPES.

Leurs sources de financement sont multiples: subventions des collecteurs du 1%, subvention État, Subvention Commune (voir délibération en date du 09/11/2015), prêts auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) et du CIL et enfin utilisation de leurs fonds propres.

Or, conformément à la réglementation, les prêts auprès de la CDC doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des collectivités locales, 15% auprès de la Commune et 58% auprès de la Métropole.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder sa garantie sur un montant de 483 393,60 € empruntés par SCIC HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de 35 logements sociaux sis rue Marc Riboud à Saint-Genis-Laval.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Votes Contre

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

5. MARCHÉS PUBLICS

Avenant de prolongation de la délégation de service public relatif à la gestion de la Maison de quartier Mixcube

Par contrat du 18 décembre 2012, la commune de Saint-Genis-laval a confié la gestion de la Maison de Quartier des Collonges à l'association Léo LAGRANGE Centre-est afin de mettre en place une offre d'animation globale adaptée au besoin du territoire. Le contrat prévoit une durée initiale de quatre années à compter du 1^{er} janvier 2012 pour se terminer au 31 décembre 2016. Toutefois, cette périodicité calendaire ne coïncide pas avec le fonctionnement en année scolaire des activités proposées et ne facilite pas l'analyse des activités et la définition de nouvelles actions.

Aussi, il est proposé de modifier la durée du contrat en prévoyant son échéance au 31 août 2017 au lieu du 31 décembre 2016.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la prolongation de huit mois de la délégation de Service Public relative à la gestion de la Maison de quartier et l'inscrire dans le contrat de DSP.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6. FONCIER

Cession de délaissé de voirie avenue de Gadagne à la société CLÉA PATRIMOINE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Gadagne et suite à l'édification d'un mur anti-bruit, des délaissées de voirie ont été constitués résultant d'un léger décalage entre la limite théorique de l'avenue et l'emprise réelle.

Dans le cadre d'un projet immobilier, la société CLÉA PATRIMOINE est d'accord pour incorporer ce délaissé, propriété communale, contiguë à sa propriété.

Il est proposé d'arrêter le prix de cession à 1 720 euros dans la mesure où cette parcelle bien que située en zone UD2B, est inconstructible de fait.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle située avenue de Gadagne d'une superficie de 86 m² et de vendre la parcelle à la société CLÉA PATRIMOINE au prix de 20 euros le mètre carré, soit la somme de 1 720 euros.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

7. FINANCES

Budget primitif 2016

Telle que présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la croissance française, à l'image de celle de la zone Euro, est toujours fébrile après une « année de reprise modérée en 2015 ». Aussi, la loi de finances a intégré, après +1% en 2015, un taux de croissance prévisionnel 2016 de + 1,5%.

L'indice des prix à la consommation devrait, comme en 2015, rester stable en 2016 du fait de taux d'intérêts et de prix des matières toujours situés à des niveaux très bas. Il en est de même pour la consommation des ménages. Le chômage a poursuivi sa hausse mais devrait retrouver en 2016 son niveau du deuxième trimestre 2015 soit 10,4%.

Enfin, le plan de redressement des finances publiques destiné à faire passer les déficits publics en dessous de 3% en 2017 implique en 2016 une baisse des dotations pour les communes de 1,45 milliards d'euros sur un total de baisse maintenu encore à 3,67 milliards.

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement.

Celle-ci a été construite sur la base d'une analyse financière rétrospective avant d'y intégrer :

- *les éléments connus de contexte (baisse de la dotation globale de fonctionnement, coûts partis, évolution des subventions CAF...),*
- *des objectifs d'évolutions : lutte contre l'érosion de l'autofinancement avec la volonté de maintenir une somme de 2,2 millions d'euros au service du financement de l'investissement,*
- *une stabilité des taux communaux de fiscalité locale,*
- *un recours résiduel à l'emprunt pour financer les investissements.*

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget équilibré, avec des masses stabilisées en fonctionnement tout en maintenant un volume d'investissement élevé.

1 - Une section de fonctionnement stabilisée ...

Le budget de fonctionnement 2016 a été construit dans une logique programmatique avec la volonté permanente de conforter l'autofinancement.

Avec 18,3 M€, les dépenses réelles de fonctionnement affichent une augmentation trompeuse qui masque une réelle stabilité par rapport au budget 2015.

Les évolutions des différents postes s'expliquent par :

- *une lecture des grands équilibres faussée par le nouveau traitement comptable de la DGF :*
La réglementation impose maintenant en 2016 d'une part d'inscrire côté dépenses la diminution (soit 450 000€ prévus au compte 73916 du chapitre 014) et d'autre part de prévoir côté recettes le montant total théorique (c'est-à-dire la recette perçue par la ville en 2015 au compte 7411).
- *Même si financièrement cela revient au même, c'est-à-dire à une réduction de l'autofinancement et de la DGF de 450 k€ par rapport à 2015 ; cette nouvelle méthode d'imputation comptable induit mathématiquement une augmentation artificielle des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de la ville par rapport à 2015 alors que ce n'est pas le cas dans la réalité.*
- *Rappelons qu'en 2011, avant cette réforme, la Ville percevait un million d'euros de recettes en plus par an (soit 2 632 K€ contre 1 550 K€ estimés pour 2016).*

Le total des dépenses réelles de fonctionnement 2016 retraitée de cette modification est alors de 17,87 M€ qui ne présente une évolution que de + 0,33% par rapport au budget précédent.

Les évolutions des différents postes s'expliquent par :

- *l'application de la réglementation :*

Les charges de personnel augmentent de + 1,97% sans création de poste mais uniquement sous l'effet de reclassements indiciaires, du glissement vieillesse technicité, de la hausse du SMIC et des

cotisations, des vacataires pour les rythmes scolaires sur une année pleine et de l'augmentation du coût de l'assurance statutaire.

Les coûts des marchés publics de prestations de services, des contrats de maintenance, des locations immobilières, des primes d'assurances, des délégations de service public évoluent du fait des indices de révisions de prix contractuels.

Le prélèvement F.P.I.C. est prévu à hauteur de 180k€ au vu de la progression de ce fonds définie par l'État au niveau national jusqu'en 2017. Il est en hausse logique par rapport au réalisé 2015 et cela sans aucune contrepartie pour la ville. Les atténuations de produits augmentent également du fait du prélèvement SRU qui est évalué à 139 k€ pour 2016.

- *des choix de suppressions de services ou de recherches d'économies sur chaque secteur :*

Les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de diminuer de - 66 k€ les prévisions budgétaires de BP à BP des fluides (eau, gaz, carburants...) qui augmentent toutefois par rapport au réalisé 2015.

Enfin, au niveau des ressources internes, des réflexions engagées dès 2014 pour diminuer les dépenses continuent à avoir un impact budgétaire cette année : rationalisation de la politique d'impression et utilisation des logiciels « libres » (- 7,5k€) groupement de commande pour les fournitures administratives.

Certains événements ne seront plus organisés à l'identique ou de manière annuelle sur la commune avec par exemple le festival de musique de Beauregard, les chronos des commerciaux, le carrefour des entreprises.

- *de nouveaux services proposés :*

L'ensemble des économies ainsi générées permettra d'adapter et de poursuivre l'offre de service public pour 2016 ou d'en proposer de nouveaux tels que :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi,
- le renforcement des actions culturelles et de la politique d'acquisition au B612

(+ 16 K€ par rapport à 2015),

- une participation récurrente aux Journées Européennes du Patrimoine,
- la parution d'un Saint Genis Info supplémentaire par an.

- *des arbitrages pour conforter l'autofinancement :*

Les efforts à mener sur le territoire seront partagés par tous les acteurs. Les usagers bénéficiant de certaines prestations verront leurs tarifs retravaillés ou réévalués au regard de l'évolution des coûts des prestations et de certains niveaux qui ne peuvent malheureusement plus rester aussi bas (restauration scolaire, périscolaire).

Les financements accordés aux associations continueront à occuper une place de tout premier plan au sein du budget communal (2,47 millions d'euros et 13,5% des dépenses réelles de fonctionnement).

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 20,76M€ soit une progression artificielle de + 308k€ de BP à BP. La tendance réelle des recettes de fonctionnement se présente à la baisse avec une diminution de - 0,7% (soit - 503 K€) par rapport au réalisé 2015. Cela s'explique principalement par la diminution de la D.G.F mais aussi par une baisse des remboursements de notre assurance maladie (chapitre 013) à mettre en corrélation avec un plus faible taux d'arrêts maladies.

L'écart provient aussi des produits exceptionnels par rapport aux années précédentes puisque rien n'est budgété pour 2016 alors que des cessions avaient été effectuées en 2014 (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes pour 528 k€) et en 2015 (vente d'une parcelle aux Basses Barolles pour 183 K€).

Intégrant la baisse des dotations de l'État notamment sur la DGF (- 450k€ en 2016 par rapport à 2015), le budget a cependant été construit **sans augmentation des taux communaux de fiscalité directe locale**.

L'ensemble des choix réalisés en fonctionnement permet donc de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2,4M€. Les orientations budgétaires présentées en janvier exprimaient la volonté de contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse nette des recettes afin de maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement. Ces objectifs ont été respectés et la programmation pluriannuelle d'investissement pourra être déroulée en 2016 malgré les contraintes financières présentées précédemment.

2- ... Pour une politique d'équipement ambitieuse

Alors que de nombreuses collectivités diminuent leurs investissements, la Ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 6 M€ de projets budgétés et réaffirme ainsi son soutien à l'emploi.

Les dépenses investissements prévues cette année intègrent tout naturellement les reports (c'est-à-dire les restes à réaliser) qui résultent de plusieurs opérations livrées et mises en service en 2015, avec principalement le Mixcube et le B612.

Parmi les crédits investissements prévus cette année et inscrits spécifiquement à la PPI figurent :

- ✓ La nouvelle voie Darcieux/Collonges (275 K€) :

Les travaux initiés dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Darcieux/Collonges se poursuivent avec pour finalité la réalisation de cette nouvelle voie et l'aménagement du secteur : voirie, espaces verts, éclairage public, parkings.

- ✓ Les travaux de réaménagement et d'optimisation de la Mouche (569 K€) :

Ce budget intègre sur le budget principal des travaux d'étanchéité de la toiture ainsi que l'achat de mobilier pour 154 k€. Ce projet va aussi permettre l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil ainsi que le réaménagement des bureaux et de la mezzanine. Il en résultera des gains de fonctionnement en limitant le personnel nécessaire pour mettre à disposition la salle Gayet.

- ✓ La Maison de Quartier des Collonges et ses abords (100 K€) :

L'amélioration du cadre de vie et la requalification du quartier seront poursuivies par la démolition des anciens bâtiments ainsi que par un traitement paysager des espaces libérés qui préservera la visibilité de l'accès principal du Mixcube depuis la rue des Collonges pour 100k€ et permettra à terme de faciliter l'utilisation des modes doux pour les déplacements.

- ✓ Les travaux de réaménagements et d'optimisation des accueils de l'Hôtel de ville visant à les rendre plus accessibles, plus fonctionnels et à proposer des conditions d'accueil améliorés aux usagers tout en permettant une meilleure mutualisation des moyens au quotidien (300 k€),
- ✓ Les crédits pour réaliser les études visant à réaliser la structure multisport couverte au complexe sportif Henri FILLLOT (25k€)
- ✓ Les crédits pour réaliser les études d'aménagement de l'îlot Guilloux (25K€)

- ✓ Des travaux de renouvellement de la toiture et d'amélioration de l'éclairage au Gymnase GIONO (306k€).

Par ailleurs, chaque année des travaux sont programmés afin de maintenir en état et d'adapter le patrimoine communal aux besoins. Une logique environnementale et de réduction des coûts est aussi intégrée lorsque c'est pertinent avec un programme important cette année concernant l'éclairage. Conformément aux priorités et aux orientations définies par la PPI, les principaux investissements programmés pour l'exercice 2016 sont :

- la mise en œuvre du Plan numérique dans les écoles (première tranche, 70 k€);
- la rénovation complète de la structure multisport de la Coulée Verte pour 70 k€;
- une capacité d'action en matière d'acquisition foncière (300 k€) :

Des crédits pour pouvoir réaliser des acquisitions foncières dans le cadre de la politique immobilière ou commerciale de la ville en fonction des opportunités qui pourraient se présenter en 2016;

- l'extension et l'amélioration de la vidéoprotection (sites supplémentaires, report gendarmerie, caméra de nuit) pour 100 k€;
- la rénovation de l'éclairage public des Barolles (Centre ville, Place Alsace Lorraine, rue des Écoles, passage Guilloux, avenue Chanoine Cartellier), dissimulation de réseaux (rues Francisque Darcieux et François Vernaton) pour 137 k€;
- des travaux d'entretien, de traitement de l'air et de rénovation, l'éclairage au gymnase Guilloux (62,5 k€);
- la modernisation de l'arrosage automatique (10 k€);
- la requalification de l'esplanade du collège d'Aubarède (50 k€);
- un réaménagement de l'entrée et du parking Charles Luizet (25 k€);
- l'acquisition de signalétique et de matériel d'illuminations pour accompagner le développement commercial, valoriser le centre ville et diminuer les consommations électriques par des leds(17 k€),
- la réalisation d'un jardin au Colombier (FLPA, 10k€).

Notons enfin des crédits pour la mise en œuvre de travaux visant à générer des économies d'énergie, à rendre les équipements communaux accessibles (265 k€).

L'ensemble de ces investissements sera financé par l'autofinancement dégagé en fonctionnement, des subventions d'investissement et dotations (FCTVA ...), l'affectation des résultats antérieurs (2,5 millions au compte 1068) ainsi qu'un recours modéré à l'emprunt prévu à hauteur d'un million d'euros afin de financer les reports comptables d'investissements qui résultent des opérations livrées en 2015 (B612, nouveau poste de police municipale, Mixcube).

Croissance faible, chômage en hausse, financement du redressement des déficits publics de l'État par les collectivités locales : le contexte économique et financier est toujours maussade. Il en résulte une nécessité incontournable de définir les actions à mettre en œuvre de manière prioritaire, de continuer à adapter l'offre de service public, et de poursuivre la mutualisation pour préserver une qualité de service public soutenable sur le long terme sur le territoire.

Le budget 2016 parvient à maintenir un certain niveau d'autofinancement sans augmenter les taux communaux des impôts locaux pour permettre de poursuivre les investissements, conformément à la planification initiale et aux orientations exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La situation financière saine et le taux d'endettement modéré de la ville lui permettent en 2016 de conserver des marges de manœuvre pour continuer à faire ce que d'autres collectivités ne peuvent plus, à savoir continuer à investir pour répondre aux besoins et au bien-être des habitants tout en renforçant l'attractivité de son territoire et en soutenant l'économie.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2016 équilibré en dépenses et recettes et s'élevant à 20 768 301,05€ en fonctionnement et 11 481 279,06€ en investissement de même que le budget annexe de La Mouche.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 27 voix Pour et 5 voix Contre, Abstentions : 3.

Votes Contre

**Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE,
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON**

Abstentions

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

8 à 15. FINANCES

Subventions 2016

Les contraintes pesant sur les collectivités sont toujours aussi fortes (baisse des dotations et accroissement des prélèvements) et dans ce contexte, nombreuses sont les villes qui ont fait le choix de diminuer fortement les subventions versées aux associations.

À Saint-Genis-Laval, si les contraintes budgétaires imposent également des choix et des recherches d'économies, depuis plusieurs années, la Ville a contraint les charges, et même réduit certaines de ses dépenses à caractère général afin d'être en capacité de maintenir une stabilité des taux de fiscalité communale tout en continuant à investir pour notre ville et soutenir fortement le monde associatif à hauteur de 10% du budget.

Par ailleurs, la démarche poursuivie est toujours celle d'une réflexion sur les politiques publiques menées et sur les partenariats avec le tissu associatif afin de pouvoir continuer à œuvrer conjointement pour le vivre ensemble dans un environnement en mutation.

C'est ce cadre qui avait été présenté aux associations l'année dernière pour leur dossier de demande de subvention et c'est au regard de ces principes que les dossiers de demande de subventions ont été analysés en mesurant également les avantages en nature mis à disposition.

L'ensemble des subventions de fonctionnement représente un montant total de 2,47 M€ répartis par secteurs.

Secteur	Montant accordé en 2015	Montant demandé en 2016	Montant proposé à arbitrer pour 2016
Jeunesse	328 015,00 €	334 745,00 €	286 750,00 €
Jeunesse / dispositifs VVV, BMJ, Contrat Ville...	364 163,00 €	342 618,00 €	342 618,00 €
Enseignement	269 400,00 €	446 094,92 €	446 094,92 €
Enseignement / crédits pédagogiques	60 177,00 €	47 202,00 €	47 202,00 €
Culture	444 000,00 €	450 726,00 €	427 000,00 €
Enfance	435 800,00 €	461 361,00 €	343 436,00 €
Sport	193 600,00 €	211 317,00 €	189 877,00 €
Sport Formation	6 520,00 €	7 650,00 €	5 580,00 €
Emploi / Économie	62 562,00 €	64 851,00 €	59 251,00 €
Social	48 950,00 €	55 837,20 €	50 200,00 €
Divers (Saga, Amicale, Anciens combattants, disponible...)	326 813,00 €	182 230,00 €	271 991,08 €
Total	2 540 000,00 €		2 470 000,00 €

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter les subventions pour l'année 2016.

Secteur des affaires sociales / Logement

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 28 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote

Odette BONTOUX, Roland CRIMIER

Secteur des affaires sociales / Logement

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041622)

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 24 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions : 2

Vote Contre
Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL, Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI, Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

Secteurs emploi - développement économique

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 25 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT, Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

Secteur enfance

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Secteurs cohésion sociale - jeunesse

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Maryse JOBERT-FIORE, Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU,
Mohamed GUOUGUENI

Secteur sports

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 30 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Secteur enseignement

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY, Yves DELAGOUTTE,
Guillaume COUALLIER

Secteur culturel

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY, Mohamed GUOUGUENI,
Bernard GUEDON

Secteurs divers

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 26 voix Pour et 2 voix Contre, Abstentions : 3

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Abstentions
Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Elus n'ayant pas pris part au vote
Anne-Marie JANAS, François VURPAS, Yves GAVAULT, Philippe MASSON

16. JEUNESSE

Subventions Temps Activités Péricolaires - 2^{ème} et 3^{ème} trimestres année scolaire 2015-2016
Pour enrichir l'offre éducative, permettre de mettre en valeur les richesses locales et le savoir-faire des acteurs spécialisés issus du partenariat associatif du territoire, la Ville a lancé un appel à projets sur les temps de découverte ou de loisirs proposés (TAP).

La présente délibération vise à attribuer les subventions d'un montant total de 108 184,25 € aux différents porteurs de projets mettant en œuvre plus d'une centaine d'ateliers par semaine dans les écoles publiques saint-genoises sur la période de janvier à juillet 2016.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux porteurs de projets dans le cadre des Temps d'Activités Péricolaires (TAP) - 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2015-2016. Le dernier versement sera versé au prorata de la présence effective des intervenants au cours de l'année scolaire 2015-2016.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

17. FINANCES

Vote des taux communaux 2016

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances locales ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget. Croissance modérée, baisse des dotations sur plusieurs années, augmentation des prélèvements ont imposé de nouveau un travail de cadrage et de programmation afin de construire un budget équilibré qui intègre un niveau élevé d'investissement et d'une stabilité des taux communaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition communaux identiques à 2015, soit :

Taxe d'habitation	16,86%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,57%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,80%

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Votes Contre
Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

18. PERSONNEL COMMUNAL

Modalités des astreintes et indemnisation

La mairie de Saint-Genis-Laval a mis en place depuis plusieurs années une astreinte technique, une astreinte « police municipale », une astreinte de décision dans le cadre notamment du Plan

Communal de Sauvegarde et une astreinte « informatique » afin d'assurer la continuité de service public en cas d'urgence.

La réglementation dispose qu'une délibération explicite les modalités d'indemnisation de ces astreintes.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les cas de recours à l'astreinte informatique, le paiement de l'astreinte et des interventions.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

19. PERSONNEL COMMUNAL

Emplois saisonniers d'été

Pour faire face aux activités occasionnelles mises en place par la collectivité et aux variations temporaires importantes de surcharge de travail dans certains secteurs, notamment durant l'été, la Ville recrute régulièrement des emplois saisonniers pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public. Ces besoins concernent les services « logistique », « entretien des bâtiments », « espaces verts » et « sport ».

Il est proposé de recruter des agents saisonniers et ainsi de s'appuyer entre autre sur une journée de recrutement « job dating » organisée par le service « Jeunesse », puis de mettre en adéquation les besoins des services et les capacités et disponibilités des candidats.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le principe du recours à des emplois saisonniers sur l'année 2016.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

20. PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement d'un contractuel sur le poste d'un chef de projet de la Politique de la Ville

Suite à la modification de la géographie prioritaire, Saint-Genis-Laval a été maintenue dans le Contrat de Ville 2015/2020 avec un seul quartier prioritaire : les Collonges.

Afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés, la ville de Saint-Genis-Laval recrute un chef de projet politique de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le recrutement d'un chef de projet non titulaire pour un contrat de trois ans.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 22/03/16
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER